

Vacances scolaires 2026 - 2027

Rentrée scolaire	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Ouverture ALSH à partir du mercredi 2 septembre 2026
Toussaint	Vendredi 16 octobre 2026 Lundi 2 novembre 2026	Ouvert du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2026
Noël	Vendredi 18 décembre 2026 Lundi 4 janvier 2027	Fermé
Hiver	Vendredi 19 février 2027 Lundi 8 mars 2027	Ouvert du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2027
Printemps	Vendredi 16 avril 2027 Lundi 3 mai 2027	Ouvert du lundi 19 au vendredi 30 avril 2027
Été	A partir du vendredi 2 juillet 2027	Ouvert du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2027



Nous sommes en zone B. source : www.education.gouv.fr
Fin de la classe le vendredi soir et reprise le lundi matin.

Dossier d'inscription A.L.S.H. Mercredis récréatifs Année 2026-2027

Luòres

Luòres

Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Mercredis récréatifs

La Ville accueille, dans le cadre de l'ALSH, **les mercredis**, les enfants à partir de 4 ans jusqu'au CM2, pendant les périodes scolaires.

Pendant **les vacances scolaires** (exceptés la période de Noël et le mois d'Août), la Ville accueille uniquement les enfants à partir de 4 ans jusqu'à 6 ans.

L'ALSH est situé au **243, rue Hector Berlioz, à l'école élémentaire Pierre Loti**.

La capacité d'accueil minimale est de 7 enfants, maximale de 57 pendant les périodes scolaires et de 32 pendant les vacances scolaires.

Cet accueil est complémentaire de l'accueil de loisirs et des stages coordonnés par les associations (Centre Brassens, Tennis Club, Judo Club, AS Ludres Foot).

Les horaires de fonctionnement

L'ALSH est ouvert sans interruption de 8h à 18h.

Arrivée :

- Entre 8h et 9h
- À 13h30 (inscription à la demi-journée uniquement les mercredis).

Départ :

- Entre 12h et 12h15 (inscription à la demi-journée les mercredis).
- Entre 17h et 18h.

Pause méridienne :

- Le repas est pris en commun de 12h15 à 13h15 au Restaurant Scolaire (situé rue Berlioz à côté de l'école élémentaire Pierre Loti).

- Un goûter est prévu à 16h.

Les inscriptions

L'inscription doit être réalisée obligatoirement via l'Espace Famille, à chaque rentrée scolaire et avant la fréquentation du service.

Lien d'accès : www.ludres.com, rubrique « Démarches en ligne »

En cas de dossier incomplet, la famille ne pourra procéder à l'inscription.



Les réservations

Pour les mercredis récréatifs : la réservation doit se faire au plus tard **le lundi à 17h**.

Pour les petites vacances et le mois de juillet : l'inscription doit impérativement être effectuée 7 jours avant le commencement de l'accueil.

Obligation réglementaire de la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale (DRDCS)

Les réservations se font à la journée complète et les sorties sont réservées aux enfants inscrits au minimum deux jours dans la même semaine (hors sortie).

Suppléments :

5 € pour la participation à chacune des sorties.

10 € pour les réservations qui ne seront pas faites dans les délais.

Les annulations de réservation

Toute absence devra être signalée via l'Espace Famille le plus tôt possible, et au plus tard la veille à 9h.

Pour un désistement annoncé après ce délai, les absences devront être justifiées par un certificat médical à fournir dans un délai de 48h.



En cas de non respect de cette règle, les journées d'absence seront facturées.

L'équipe d'animation

Elle est composée d'un directeur et d'animateurs diplômés, selon les règles préconisées par la DRDCS :

- Pendant les vacances scolaires : 1 animateur pour 8 enfants.
- Pendant le temps scolaire (mercredis) : 1 animateur pour 10 enfants.

Les tarifs et modalités de règlement

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal.

Les «Aides aux Vacances» accordées par la CAF sont déduites du coût du séjour pour les enfants bénéficiaires.

Le règlement des journées s'effectue sur avis de sommes à payer, adressé par le Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre-lès-Nancy, après le mois écoulé.

Les chèques CESU et les chèques vacances sont acceptés comme modes de règlement.

Quotient Familial (en €)	Tarifs Ludréens (en €)		Tarifs Extérieurs (en €)	
	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée
0 à 400	4,50	10	8	16
401 à 800	6	13	9,50	19
801 à 1200	7,50	16	11	22
1201 à 1600	9	19	12,50	25
1601 à 2000	10,50	22	14	28
> à 2000	12	25	15,50	31